



Testament à attaquer

Par **Pascal77**, le **13/11/2022** à **15:13**

Bonjour,

Mon ex conjointe vient de décéder, elle s'était remariée par la suite.

Nous venons d'avoir connaissance de son testament fait à l'hôpital le jour de son décès.

Testament olographe donnant l'usufruit de tous les biens à son époux ne laissant rien aux enfants (maison appartement compte en banque)

Est-il possible d'attaquer ce testament sachant qu'elle venait de se marier 2 mois avant et que le jour où le testament a été rédigé elle a été mise en coma du au souffrances.

Merci de votre aide

Par **youris**, le **13/11/2022** à **15:37**

bonjour,

si le testateur a donné l'usufruit de l'ensemble de ses biens à son époux, qui a reçu la nue-propriété ?

sans doute ses enfants, vous ne pouvez donc pas écrire qu'elle ne laisse rien à ses enfants qui sont des héritiers réservataires.

les personnes y ayant intérêt peuvent contester ce testament devant le tribunal judiciaire, avocat nécessaire. Il faudra prouver que le testateur n'était pas sain d'esprit le jour de la rédaction de son testament qui doit être écrit et signé de sa main, ce qui paraît difficile pour une personne dans le coma.

salutations.